

Séance du 04/04/2014

Date de convocation : 31/03/2014

L'an deux mil quatorze, et le quatre avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Date d'affichage : 09/04/2014

Présents : Jean GODARD, CHAPUIS Frédéric, Christophe GUICHARD, BRENOT Ludovic, FAUCHON Eric, Catherine JACHEZ, Marie PASCAL, Alexandre ORMAUX, Stéphanie JUPILLE, FALVO Armand, MAILLOT François.

Absent excusé :

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Michel FRANCOIS, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer dans leurs fonctions les conseillers municipaux désignés ci-dessus.

Il cède ensuite la présidence de la séance au Doyen du Conseil municipal et se retire. Monsieur Jean GODARD prend la Présidence de la séance.

M Ludovic BRENOT a été élu secrétaire.

2014-11

Objet de la délibération : **ELECTION DU MAIRE**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 10

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– M. Jean GODARD 9 voix (neuf)

- M. Jean GODARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

2014-12

Objet de la délibération : **DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'Adjoints au Maire à élire et explique que les différents projets en cours et tous ceux proposés au cours de la campagne nécessitent un investissement en temps et en personne très important.

Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal d'élire TROIS Adjoints, conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le nombre d'Adjoints au Maire à trois

Adopté à l'unanimité

2014-13

Objet de la délibération : **ELECTION DES ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à trois,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11

- bulletins blancs ou nuls : 1

-suffrages exprimés : 10

- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Frédéric CHAPUIS : 10 voix (dix)

M. Frédéric CHAPUIS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

- Election du Second adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11

- bulletins blancs ou nuls : 1

-suffrages exprimés : 10

- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Ludovic BRENOT : 10 voix (dix)

M. Ludovic BRENOT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Second adjoint au maire.

- Election du troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11

- bulletins blancs ou nuls : 2

- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 6
- Ont obtenu :
- Mme Marie PASCAL. : 9 voix (neuf)

Mme Marie PASCAL ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Troisième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

2014-14

Objet de la délibération : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX DIFFÉRENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les délégués ci-dessous appelés à siéger aux différentes structures intercommunales :

Communauté de communes du Pays Riolois :

Représentants :

Monsieur Jean GODARD, Maire

Monsieur Frédéric CHAPUIS 1^{er} adjoint

Syndicat intercommunal du Chenalot :

Délégués :

Monsieur Ludovic BRENOT

Monsieur Frédéric CHAPUIS

Madame Marie PASCAL

Syndicat Intercommunal d'Électricité du Département de la Haute-Saône

Délégué titulaire : Eric FAUCHON

Délégués suppléant : Christophe GUICHARD

Elus à l'unanimité.

2014-15

Objet de la délibération : NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUX CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, les représentants de la commune au centre communal d'action sociales (CCAS) comme suit :

Délégués membres élus : Catherine JACHEZ, Stéphanie JUPILLE, Marie PASCAL, Ludovic BRENOT.

2014-16

Objet de la délibération : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité, les membres de la commission d'appel d'offres comme suit :

Président : Jean GODARD, Maire.

Membres titulaires : Stéphanie JUPILLE, Eric FAUCHON, François MAILLOT.

Membres suppléants : Christophe GUICHARD, Alexandre ORMAUX, Catherine JACHEZ.

2014-17

Objet de la délibération : Désignation des délégués à la COFOR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, représentants à la COFOR (communes forestières)

Délégué titulaire : Frédéric CHAPUIS

Délégués suppléant : François MAILLOT.

2014-18

Objet de la délibération : **DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité, Monsieur Ludovic BRENOT correspondant défense.

2014-19

Objet de la délibération : **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS A L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DES ÉTANGS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité ses trois représentants à la gestion des étangs comme suit :

Messieurs : Alexandre ORMAUX, Frédéric CHAPUIS,

Madame Marie PASCAL

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Prénom NOM	Signature
Jean GODARD	
Frédéric CHAPUIS	
Ludovic BRENOT	
Marie PASCAL	
Christophe GUICHARD	
Eric FAUCHON	
Catherine JACHEZ	
Alexandre ORMAUX	
Stéphanie JUPILLE	
Armand FALVO	
François MAILLOT	